

Ministère de l'Éducation nationale
29EME RECTORAT

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les 94 professeurs agrégés de classe normale dont les noms suivent sont inscrits, selon le rang de classement suivant établi par ordre de mérite, sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe du corps des professeurs agrégés au titre de l'année 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM TROUILLET	ROGER	FLORENCE	SCIENCES PHYSIQUES
MM MAYER	FAYOL	KARINE	ALLEMAND
MM BENTALEB		DALILA	MATHEMATIQUES
M. DUCHESNE		ALEXANDRE	GEOGRAPHIE
MM AMARA	BGHIOUA	TOURIA	ANGLAIS
MM CAUSSANEL	COUDERC	KARINE	SCIENCES DE LA VIE, TERRE ET UNIVERS
MM BUCHET	GIERSEMEHL	SASKIA	ALLEMAND
M. MAUS DE ROLLEY		THIBAUT	LETTRES MODERNES
M. BEDROSSIAN		NICOLAS	SCIENCES DE LA VIE, TERRE ET UNIVERS
M. BOIS		CHRISTOPHE	ALLEMAND
M. KIENTZ		ARNAUD	MATHEMATIQUES
MM MINGAM		EMMANUELLE	LETTRES MODERNES
M. SAUNDERS		LOIC	ALLEMAND
M. LIONET		PIERRE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
M. COMBECAVE		GILLES	HISTOIRE GEOGRAPHIE
M. REIX		STEPHANE	GEOGRAPHIE
M. LE GUERNIC		RENAUD	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION CHIMIE
M. SAX		JEAN-FRANCOIS	MATHEMATIQUES
MM CHOUCANE	OUADI	IBTISSAM	ESPAGNOL
M. THOLLON		YANNICK	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
M. DELALANDE		NICOLAS	HISTOIRE

Ministère de l'Éducation nationale
29EME RECTORAT

NOM USUEL	NOM DE FAMILIE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. SPINA		RAPHAEL	HISTOIRE
MM CONQUET		SEVERINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM GABRIELLE	BARUCQ	LISE	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION CHIMIE
MM LAFUENTE		EVA	ESPAGNOL
M. CASTELLA		MARC	SCIENCES PHYSIQUES-PHYSIQUE APPLIQUEE
MM BERTON		AUORE	ALLEMAND
MM TURLAIS		CHARLOTTE	HISTOIRE
M. CADEDDU		ANTOINE	SCIENCES PHYSIQUES
M. BOUHRA		TAOUFIK	MATHEMATIQUES
M. ZUBER		CHARLES-ANTOINE	HISTOIRE
M. TRUILLET		STEPHANE	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
MM BONNEFOY		AURELIE	LETTRES MODERNES
M. VULLIEZ		YANN	MATHEMATIQUES
MM GIAMMATTEI		LAURENCE	ANGLAIS
MM BURTZ-GILLE	GILLE	BARBARA	SCIENCES PHYSIQUES
M. JULLIEN		PHILIPPE	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
MM BENEL		INGRID	LETTRES MODERNES
M. ZAJAC		BJORN	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
MM DULIN		AURELIE	ANGLAIS
MM VAN DRIEL	GAUVIN	VIRGINIE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
M. MOREAU		JULIEN	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
M. LE DIAGON		YANN	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
MM DARMOUNI		ANNE	ITALIEN
MM LE NEVEZ	LARRERE	AURELIE	SCIENCES DE LA VIE, TERRE ET UNIVERS
MM DUFOUR		CLAIRE	GEOGRAPHIE
M. MAGOT		ALEXANDRE	SCIENCES DE LA VIE, TERRE ET UNIVERS
MM FLETY		NATHALIE	MATHEMATIQUES
M. MARQUIS		GERALD	ANGLAIS
MM VALIERE		STEPHANIE	ANGLAIS
MM CATHALA		CECILE	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION CHIMIE
MM DEMOUGEOT	HUIOUTU	LEILANI	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE

Ministère de l'Éducation nationale
29EME RECTORAT

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. LHUILLIER		YVES	SCIENCES PHYSIQUES-PHYSIQUE APPLIQUEE
M. NETO		JULIEN	ECO.& GEST. OPT ADM ET RH
MM LALLEMAND-MORLET	LALLEMAND	CLAIRE	LETTRES CLASSIQUES
MM LENTILLON		VANESSA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GARRIGUES		JULIEN	MATHEMATIQUES
M. GIRAudeau		MARTIN	SCIENCES SOCIALES
M. COIFFIER		BERTRAND	SCIENCES PHYSIQUES
M. SUHAMY		ARIEL	PHILOSOPHIE
MM HESS		CAMILLE	ANGLAIS
MM ABDOUN		SOPHIE	SCIENCES PHYSIQUES
MM FAVERO		STEPHANIE	MATHEMATIQUES
MM DANIEL	ADRIANOVA	HELENE	RUSSE
MM MALHERBE		MARIE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
M. ALIX		BRUCE	MATHEMATIQUES
MM SAVARY		ISABELLE	LETTRES MODERNES
MM RANNOU	DICKINSON	CHARLOTTE	ANGLAIS
M. SAGUET		BORIS	LETTRES MODERNES
MM GRAS-CHAUVEAU	CHAUVEAU	ANNE-SOPHIE	ALLEMAND
MM LEBOVIC		CLAUDIA	PHILOSOPHIE
M. PAILLOT		YANN	MATHEMATIQUES
MM COUMEL		SOPHIE	ALLEMAND
MM KNAB	DELUMEAU	ISABELLE	HISTOIRE
MM BONNEMAY		EMMANUELLE	LETTRES MODERNES
M. CHAUDIER		SEBASTIEN	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
M. YIP		SIC-WAH	CHINOIS
MM CHESTERMAN	CELARD	CAROLINE	ANGLAIS
M. BONIN		MATHIEU	PHILOSOPHIE
M. MAUREL		VINCENT	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
MM BOYER		NATHALIE	ALLEMAND
MM GASPARI		SEVERINE	LETTRES MODERNES
M. DAHBI		HASSAN	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION CHIMIE

Ministère de l'Éducation nationale
29EME RECTORAT

NOM USUEL	NOM DE FAMILIE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. FLOT		JEAN-FRANCOIS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MM BEAUCHAMP	AHMAMA	NOURA	ECONOMIE ET GESTION
M. STEIMER		FREDERIC	MATHEMATIQUES
MM LAISSAC		DELPHINE	SCIENCES DE LA VIE, TERRE ET UNIVERS
MM FORGET		EDITH	ANGLAIS
MM SOSSO		CLAIRE	LETTRES MODERNES
MM COLLOMB		ELODIE	SCIENCES DE LA VIE, TERRE ET UNIVERS
MM ZAMBA	VANTHUYNE	EMELINE	HISTOIRE
MM PERRET		MELANIE	ANGLAIS
MM REFREGIERS		MARJOLAINE	LETTRES MODERNES
MM VITTECOQ LAURELLI	VITTECOQ	CLAIRE	ANGLAIS

Article 2 : Le présent arrêté est publié sur SIAP (système d'information et d'aide pour les promotions <https://www.education.gouv.fr/resultats-des-operations-de-promotion-des-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-siap-7592>) et est affiché pendant une durée de deux mois dans les locaux du ministère chargé de l'éducation nationale, 72 rue Regnault, Paris 13^{ème} (accueil).

Fait à Paris le 17/07/2026

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
Le sous-directeur des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale

Laurent BELLEGUIC

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

Ministère de l'Éducation nationale
29EME RECTORAT

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs agrégés est de 55 %, la part des hommes est de 45 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs agrégés est de 55,32 %, la part des hommes est de 44,68 %.